

Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

Adresse pour tout courrier postal CNEEA-K.Mokaddem 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

contact@cneea.fr

AVIS DE TEMPÊTE SUR LES EPCC BRETONS !

Cher-e-s collègues

Ce qu'il est en train d'advenir des EPCC, nous ne cessons de le souligner à la CNEEA – une variable d'ajustement en tant qu'équipement culturel dont le souci pédagogique et le souci de création sont en train de disparaître. Recouverts peu à peu par le silence des institutions et des tutelles de contrôle, la marée lente au départ se fait plus terrifiante au fur et à mesure que la situation est critique.

*Encore une fois, sans relâche, nous le répétons les écoles ne sont pas des variables d'ajustement de politiques locales, elles ne sont pas non plus des équipements culturels – **ce sont des établissements d'enseignement supérieur où s'établit la création contemporaine.***

Il devient urgent que les pratiques étranges, indécentes soient dévoilées pour que chacun (collectivités territoriales, élus, ministères concernés – Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche... mais aussi personnels enseignants) assument ses responsabilités.

La CNEEA ne souhaite pas à chaque coup rendre public les nouvelles désastreuses de dysfonctionnement, d'arbitraire et d'autoritarisme invisible.

*Elle souhaiterait, comme chacun d'entre vous, participer à l'élaboration d'une véritable **politique nationale territorialisée de l'enseignement supérieur artistique** avec ses corrélats de recherche et de création.*

Nous sommes sur une ligne de vague qui risque peu à peu de tout engloutir – les statuts, les personnes, les écoles, la création contemporaine

Les coups de semonce sont déjà là, apparus petit à petit les uns après les autres discrètement mais sûrement comme autant de vagues venant frapper la falaise.

L'école européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB) vient rejoindre le lot des écoles dont nous avons déjà signalé les dysfonctionnements et l'absence de projet d'établissement construit en concertation avec les personnels.

*Il faut bien à nouveau l'écrire : **la plupart des dysfonctionnements interviennent en l'absence d'un véritable statut d'enseignement supérieur pour les écoles, en l'absence d'un véritable statut des personnels de la communauté pédagogique des écoles, en l'absence d'un véritable projet d'établissement d'enseignement supérieur...***

De quelle autonomie parle-t-on lorsqu'il s'agit des EPCC sinon de cette « liberté » prise par certains pour faire fonctionner les écoles à leur guise en dépit des missions qui leur seraient attribuées.

Les EPCC fragilisent de plus en plus les statuts, ceux de l'établissement et ceux des personnels.

Le développement de plus en plus important des contractualisations permet d'éviter la question d'un corps d'enseignant et de préciser les personnels.

Une école doit s'installer dans la durée d'un projet national qui trouve son expression dans les territoires. Les cadres de fonctionnement doivent donc être redéfinis et repensés en fonction d'un horizon d'enseignement supérieur, de recherche et de création artistique.

La CNEEA soutient donc la démarche des syndicats de l'EESAD, elle manifeste son soutien à l'ensemble des personnels fragilisés par les mesures.

La CNEEA demande que les autorités nationales compétentes exercent un droit de contrôle sur les concours ouverts, sur l'exercice de la profession d'enseignement et sur les modalités de recrutement de tous les personnels en dehors d'intérêt partisan et associatif.

LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EESAB 5 JUIN 2015 / CFDT-CGT



Les syndicats CFDT Interco EESAB et CGT EESAB
à
Madame la Présidente de l'EESAB

Rennes, le 5 juin 2015

Madame la Présidente,

Nous avons appris lors du dernier Groupe de Travail Établissement de l'EESAB que des personnalités avaient été nommées pour faire partie du jury du concours pour le poste de Direction générale de l'EESAB sur proposition de l'ANDEA, association regroupant des écoles supérieures d'art et leurs directeurs, mais dont on peut interroger la légitimité à représenter de l'ensemble des acteurs des écoles d'art.

On peut aussi s'étonner de l'appel fait à cette association quand on sait qu'une des candidatures retenues après la présélection pour le concours est un membre important du bureau de ladite association, et craindre les potentiels soupçons de partialité qui pourraient peser sur le jury.

Nous sommes néanmoins très attachés, vues les spécificités des écoles supérieures d'art, à ce que les personnels en charge des projets pédagogiques des écoles soient représentés, et l'occurrence par un Directeur d'Établissement d'Enseignement Supérieur Artistique et par un Professeur d'Enseignement Artistique.

La structure à mieux de proposer de telles membres pour le jury nous semble être la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture, qui est la tutelle pédagogique de nos écoles, et reste très attentive à leur développement.

On peut donc penser que si vous faites appel à elle il sera possible de trouver une solution, même dans le court délai imparti, pour que les personnels pédagogiques des écoles puissent être représentés au jury du concours de recrutement.

Recevez, Madame la Présidente, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

François Perrodin
CFDT Interco EESAB

Alain Bourges
CGT EESAB

Copie à :

- Monsieur Philippe Hardy, le Directeur général de l'EESAB,
- Monsieur Pierre Oudart, Délégué aux arts plastiques
- Madame Isabelle Phalippon-Robert, Département des écoles supérieures d'art et de la recherche, DGCA,
- Monsieur Jean-Loup Lecoq, DRAC Bretagne,
- Monsieur le Préfet de Région, Rennes,
- Le Président du CDG35.

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNIQUE EESAB 11 JUIN 2015 / CGT-CFDT

**Lettre ouverte au Président du Comité Technique de l'EESAB**

Monsieur le Président du Comité Technique,

Pour la première fois en trois ans, les deux syndicats de l'EESAB, la CFDT Interco EESAB et la CGT-EESAB, refuseront de siéger lors du prochain Comité Technique.

La situation nous est en effet parue suffisamment grave pour en arriver à une telle position.

Des suppressions de postes de PEA sont en cours à Brest et à Lorient, des diminutions horaires à Brest et Rennes. Des arguments site par site, "réorganisation de service" à Brest, "diminution budgétaire" à Lorient, "baisse des effectifs" à Rennes ont été versés à l'ordre du jour du prochain Comité Technique.

Nous demandions dans un précédent courrier à ce que ces modifications soient présentées dans un plan de développement d'ensemble de l'établissement et que, dans cette période de renouvellement de la direction générale, tous les agents soient reconduits dans leurs postes et fonctions pour une durée d'au moins un an afin que l'opportunité de ces modifications structurelles soit estimée dans le cadre du nouveau projet porté par une nouvelle direction générale.

C'est dans ce seul cadre, actualisé et commun à tout l'établissement, que d'éventuelles réorganisations pourront être débattues entre l'employeur et les syndicats.

En ce sens la réponse donnée par le Directeur général actuel à notre courrier n'a pas apaisé nos craintes. Il endosse a posteriori la responsabilité de la réorganisation des sites, et il le fait en s'appuyant sur un projet de direction qui n'a jamais été exposé.

Vous comprendrez qu'il puisse nous paraître inacceptable qu'au sein d'une école des postes statutaires de Professeurs d'Enseignement Artistique soient supprimés alors que l'administration générale de l'EESAB n'a cessé d'enfler et que l'on crée une mission pour le Directeur général afin qu'il achève son contrat.

Vous comprendrez à quel point il peut paraître choquant que des prétextes budgétaires soient avancés alors que dès avant la création de l'EPCC nous alertions les villes sur les risques financiers qu'elles prenaient.

Vous comprendrez également que, dans un établissement relevant de la Fonction Publique Territoriale nous ne puissions accepter que la précarité soit la règle plutôt que l'exception.

Alain Bourges

François Perrodin



Alain Bourges
Secrétaire général
34, rue Hoche
35000 Rennes
à
M. Oudart
Directeur adjoint de la création artistique
Ministère de la Culture
3, rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Copie à Mr Loiseau, chef de l'inspection de la création artistique

Rennes, le 4 juin 2013

Monsieur le Directeur Adjoint,

Nous voudrions attirer votre attention sur un certain nombre de dysfonctionnements touchant l'EPCC Ecole Européenne d'Art de Bretagne relativement aux embauches.

- La directrice du site de Rennes de l'EESAB a été sélectionnée ce 1^{er} juin. Jusqu'alors directrice adjointe, elle a été la seule candidate, comme l'administration nous l'a confirmé (cf post-scriptum). Ceci nous paraît impossible au regard du nombre de candidats sur les postes de direction d'écoles d'art (12 à Lorient par exemple) et déroger à tous les principes connus de la Fonction Publique. Cette candidate n'a que le grade d'attaché.

- Ce 2 juin, un directeur a été sélectionné pour le site de Lorient de l'EESAB. Selon son CV, il ne dispose ni du grade d'administrateur ni de celui de directeur d'établissement d'enseignement artistique.

- Une enseignante vient d'être recrutée sous contrat sur un poste de Professeur d'Enseignement Artistique Design Graphique sur le site de Rennes. Candidate "externe", elle a été préférée à un enseignant titulaire issu du site de Lorient qui se présentait dans le cadre d'une mutation interne. Celui-ci enseigne le Design Graphique et est largement reconnu dans ce métier. Ce cas de figure est donné à titre d'exemple. A notre connaissance, tous les recrutements d'enseignants se font sous

LETTRE AU DACA MINISTÈRE DE LA CULTURE 4 JUIN 2015 / CGT- (PAGE 2)

contrat, jamais par mutation ou liste d'aptitude.

- Le recrutement du Directeur Général de l'Établissement est en cours. Il a été affirmé par l'employeur (dans le cadre du Groupe de Travail Établissement) que deux membres du jury, Stéphane Doré (ex-assistant de Jean Fournier, ex directeur de Bourges, actuellement directeur d'Angers) et Gérard Petit (professeur à Lyon) ont été nommés par l'intermédiaire de l'ANDEA (Association Nationale des Ecoles d'Art, ex-Association Nationale des Directeurs d'Ecoles d'Art). Or une des candidates est vice-présidente de cette association, ce qui entache l'impartialité du jury.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles participe à tous ces recrutements et il nous semble qu'elle devrait se porter garante de la régularité des procédures.

Nous souhaiterions donc une intervention de votre part qui réaffirme les règles et le droit au sein de notre établissement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le directeur, d'accepter nos salutations respectueuses.

Alain Bourges

PS :

Extrait du projet de PV du dernier GTE

La présélection des candidats à la direction des sites de Lorient et Rennes s'est faite par un jury qui a rassemblé Mme Laetitia BOUVIER (Conseillère aux arts plastiques de la DRAC Bretagne), Mme Emmanuelle WILLIAMSON (élue culture de la Ville de Lorient), Mme Cécile BIZOT (de la DGA culture de la Ville de Rennes), Mme Catherine ELKAR (Directrice du FRAC Bretagne).

Le 1er juin se tiendra le jury pour la direction du site de Rennes. **Un seul candidat a postulé et sera auditionné** Les membres du jury sont : la Présidente Mme Bernadette ABIVEN, la Ville de Rennes représentée par M. Benoît CAREIL (élu culture) accompagné de Mme Cécile BIZOT (DGA culture), la DRAC Bretagne représentée par Mme Laëtitia BOUVIER, la Région Bretagne représentée par Mme Anne HOLZER et le Président des archives de la Critique d'art, M. Jean-Marc POINSOT.

Le 2 juin se tiendra le jury pour la direction du site de Lorient. Douze candidats ont postulé, cinq candidats ont été présélectionnés. Les membres du jury sont : la Présidente Mme Bernadette ABIVEN, M. Philippe HARDY, la Ville de Lorient représentée par Mme Emmanuelle WILLIAMSON (élue culture) accompagnée de M. Christian BUSNEL (Directeur culture), la DRAC Bretagne représentée par Mme Laëtitia BOUVIER, la Région Bretagne représentée par Mme Anne HOLZER et M. Jacques NORIGEON (Directeur de l'école d'art de Grenoble-Valence).

CNEÉA BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2015

adhésion: 30 euros

Nom Prénom

Adresse

École de Situation d'enseignant

Tél (fixe) Tél (mobile)

Mail : Fax :

Si vous souhaitez recevoir par mail les informations de la CNEEA Vous pouvez participer à la vie de la CNEÉA, et être informé de nos actions sur notre blog www.cneea.fr

La CNEEA est une association subventionnée par le ministère de la Culture.

CNEÉA